

UFF GRANDES MARQUES ISR A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2021

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	14
Rapport d'activité du fonds GRANDES MARQUES IRS M	15
Rapport certifié du commissaire aux comptes	22
- Comptes annuels	
- Bilan Actif	
- Bilan Passif	
- Hors-Bilan	
- Compte de Résultat	
- Annexes aux comptes annuels	
- Règles et méthodes comptables	
- Evolution de l'actif net	
- Compléments d'information	
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2021	

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Fabien CRÉGUT

26, rue Cambacérès 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0013192481

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM Maître Grandes Marques ISR M. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire qu'il « *vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance (diminuée des frais de gestion financière) supérieure à l'indicateur de référence MSCI World en s'exposant aux grandes marques internationales reconnues, au moyen d'une gestion discrétionnaire active et d'une exposition aux marchés actions de toutes zones géographiques et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).*

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI World (cours de clôture, dividendes réinvestis), constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés, libellé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société MSCI Inc.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation de sa gestion. La composition de l'actif du FCP peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence.

Cet indice est administré par MSCI limited et des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.msci.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 120% de l'actif net aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.

Le portefeuille sera investi sur les actions de grandes marques internationales reconnues comme appartenant à des sociétés cotées sur les marchés.

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille du FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 120% de l'actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation à moyen terme.

La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement ainsi déterminé, le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant:

- le mode de sélection des titres privilégie tout d'abord les caractéristiques propres de chaque titre et non celles du secteur ou du pays dans lesquels l'entreprise intervient,*
- pour chacun des titres ainsi sélectionnés, la gestion apprécie enfin leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice, la qualité de son management et de sa communication financière, ainsi que la négociabilité du titre sur le marché.*

L'univers d'investissement de ce FCP est celui des grandes marques, à savoir d'entreprises bénéficiant d'une notoriété excédant leur propre secteur d'activité et jouissant auprès du grand public, dans leur marché d'origine ou de manière globale pour des marques de dimension internationale, d'une bonne image, la marque étant de ce fait susceptible à elle-seule d'influencer le comportement d'achat des consommateurs.

L'identification de l'univers d'investissement du fonds repose sur les analyses conduites au sein d'Aviva Investors France, lesquelles pourront s'appuyer, pour la détermination des titres sujets desdites analyses, sur les différents classements effectués et disponibles pour le public (ici entendus comme les classements publiés dans la presse - palmarès L'expansion,... - ou effectués par des cabinets indépendants - BrandZ, Interband, ... - et accessibles à tous).

En toute hypothèse, la sélection d'une entreprise au sein de l'univers d'investissement du fonds suppose que l'activité de l'entreprise s'appuie sur des actifs réels (usines, force commerciale), que ladite entreprise réalise des investissements (recherche et développement, communication) pour pérenniser sa marque et que les marges d'exploitation générées sont significatives et stables.

Critères extra-financiers :

Le filtre ISR Best-in-Class permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont écartées.

Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement sont éliminés.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement,*

- *gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social*
- *indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.*

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil de notation extra financière développé par le gestionnaire financier, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent au minimum 90% des titres en portefeuille.

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner une valeur ne disposant pas d'un score ESG ou étant mal notée en ESG, sous réserve d'une présentation d'un « cas d'investissement » en Comité interne dédié. Le cas présenté démontrera un fort potentiel de progression sur ces problématiques. L'intégration de la valeur devra être approuvée par ledit Comité.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Grandes Marques ISR M.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

- ***Risque lié à la de gestion discrétionnaire***
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux) et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.
- ***Risque de perte en capital***
La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.
- ***Risque actions***
*Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est susceptible d'investir sur des valeurs de petites capitalisations cotées. L'exposition sur les petites capitalisations peut faire baisser la valeur liquidative plus fortement, plus rapidement et leur cession peut requérir des délais.*
- ***Risque de taux***
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

➤ **Risque de crédit**

Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés ou publics. Les titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. De même, les titres publics sont susceptibles de présenter un risque lié à la dégradation de l'entité émettrice. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP investit dans des titres ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

L'exposition du portefeuille au risque de change sera au maximum de 120%.

➤ **Risque lié aux pays émergents**

L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :

- *Le risque de crédit : Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
- *Le risque de contrepartie dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Le risque de liquidité tel que défini ci-dessous.*
- *Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.*

- *Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.*

➤ **Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de la taille de capitalisation de la société. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « GRANDES MARQUES ISR M »

Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra être investi entre 60% et 100% de son actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 95% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs relevant de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation. Les titres détenus pourront être libellés en euro ou en autres devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe,

- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,

- obligations souveraines,
- titres de créances négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européen
- Fonds de fonds
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) de droit français*
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) européens ou de droit étrangers*
- OPC nourriciers

**répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers*

Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société qui lui serait liée.

➤ **Les instruments dérivés**

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marchés de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- Action
- Taux
- Change
- Crédit
- Autres risques

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autre nature

Nature des instruments utilisés

- Futures
- Options

- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit
- Autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Autre nature

Ces opérations seront réalisées dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque de change, de certains risques, titres...et d'ajuster son exposition au marché.

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

La Société de Gestion se réserve la possibilité d'utiliser, dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Fonds, d'autres instruments afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des titres intégrant des dérivés.

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- Action
- Taux
- Change
- Crédit
- Autres risques

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autre nature

Nature des instruments utilisés

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Droits et warrants
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN structurés

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,*
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,*

- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts, mais peut détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

• Nature des opérations

Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier

Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions

Gestion de la trésorerie de l'OPCVM

Optimisation des revenus de l'OPCVM

• Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations

Obligations

Actions

Titres de créance négociables

Instruments du marché monétaire

• Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations : 15% de l'actif net

• Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations : entre 0 et 15% de l'actif net

• Effets de levier éventuels : Néant.

• Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

• Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

CHANGEMENTS INTERVENUS

10 mars 2021

- Mention SFDR article 8

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2020.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2020, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2020 : 12, dont 5 preneurs de risque et 1 alternant.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2020 : 997 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 558 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 439 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 808 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 188 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 10 bénéficiaires.

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « GRANDES MARQUES M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion.		Actif net	1,55% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 23,92 euros à 35,88 euros TTC
	La société de gestion		Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant

Commission de surperformance	Néant	Néant
------------------------------	-------	-------

(1) Le détail des frais de L'OPCVM maître est présenté ci-dessous

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
<i>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion.</i>		<i>Actif net</i>	<i>0,60% TTC maximum</i>
<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>		<i>Actif net</i>	<i>(1)</i>
<i>Prestataires percevant des commissions de mouvement</i>	<i>Le dépositaire (pour le traitement des ordres)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>De 18,24 euros TTC à 35,88 euros TTC</i>
	<i>La société de gestion</i>		<i>Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant</i>
<i>Commission de surperformance</i>		<i>Actif net</i>	<i>Il sera dû une commission de surperformance (2) égale à 15 % de la surperformance constatée entre le FCP et l'indicateur de référence. Cette commission est plafonnée à 2% de l'actif.</i>

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

(2) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée au taux de 15% TTC appliqué sur la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé la performance de l'indice de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM en cas de performance positive et supérieure à l'indicateur de référence sur une période de référence correspondant à l'exercice du fonds ou de deux exercices successifs si la durée du premier est inférieure à 12 mois.

Si sur une période de référence donnée, la performance du FCP calculée coupons réinvestis s'avère inférieure ou égale à la performance de l'indicateur de référence ou si la performance du fonds est négative, la période de référence sera prolongée de la durée du nouvel exercice.

La commission de surperformance est provisionnée s'il y a lieu, à chaque calcul de la valeur liquidative. L'ajustement de la provision entre deux valeurs liquidatives sera effectué par dotation ou reprise. Les reprises de provision seront plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

La commission de surperformance sera payée annuellement au terme de chaque période de référence, le premier prélèvement intervenant au plus tôt le 1er octobre 2020.

Les frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds. La provision de surperformance afférente à des parts présentées au rachat est acquise à la société de gestion et payée après certification des comptes de l'exercice par le commissaire aux comptes.

Seuls les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances peuvent être hors champs du tableau des frais évoqués ci-dessus.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2020 est de 2,60%.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution.

Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Capitalisation pure.

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR) : Néant.

Rapport d'activité

GRANDES MARQUES ISR M - RAPPORT ANNUEL DE AVIVA INVESTORS FRANCE OCTOBRE 2020 - SEPTEMBRE 2021

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipé initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître, selon les dernières prévisions de l'OCDE, de 5,7% en 2021 puis de 4,5% en 2022.

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors de mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, de nouvelles mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Mais pour l'instant le regain d'inflation est essentiellement lié à des effets de base et des phénomènes transitoires de déséquilibre entre l'offre et la demande.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 6% en 2021 puis de 3,9% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et le plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques vont progressivement venir en appui. La nouvelle administration Biden, en place depuis la victoire du camp démocrate aux élections présidentielles et sénatoriales de novembre 2020, a annoncé deux nouveaux programmes de dépenses pluriannuels d'infrastructures équivalant à 18 % du PIB de 2021 : le plan d'aide aux familles américaines (2.000 milliards de dollars) et le plan pour l'emploi (2.300 milliards de dollars). Ces plans doivent être financés par une hausse de la fiscalité des entreprises et celles des ménages les plus aisés. La reprise économique, dont le rythme ralentit au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 5,3% en août 2021 en rythme annuel. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 3,6% en 2021 et de 3,1% en 2022 après 1,2% en 2020.

Après une récession historique de 6,5% en 2020, **la zone euro** est également sur le chemin de la reprise. Mais le rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4^e trimestre 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance rebondit plus nettement au deuxième trimestre dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en sus de l'attitude toujours accommodante de la banque centrale européenne. Malgré un léger tassement en raison des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, la croissance reste solide au troisième trimestre. L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone de 5,3% en 2021 puis de 4,6% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel de 3,4% en septembre au plus haut depuis 2008.

L'OCDE table sur une hausse annuelle des prix à la consommation de 2,1% en 2021 et de 1,9% en 2022 après 0,3% en 2020.

Le Royaume-Uni devrait voir sa croissance rebondir de 6,7% en 2021 puis de 5,2% en 2022 après une chute de près de 10% de son PIB en 2020. Cette reprise est alimentée par le succès de la campagne de vaccination démarrée dès décembre 2020 et par la levée, par étapes du printemps au début de l'été 2021, des restrictions. Mais elle s'accompagne aussi d'une flambée inflationniste avec des prix à la consommation en hausse de 3,2% en août. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 2,3% en 2021 et de 3,1% en 2022. Le Royaume-Uni doit aussi faire face à un déséquilibre sans précédent entre une forte demande liée à la réouverture de l'économie et d'importantes pénuries du côté de l'offre, accentuées par le manque de main d'œuvre dû à la Covid et au Brexit dans des secteurs économiques clés. La croissance devrait s'en ressentir au second semestre 2021.

Le rebond de **l'économie japonaise** a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, **la croissance chinoise** est attendue par l'OCDE à +8,5% en 2021 et à +5,8% en 2022. Même si l'épidémie de la Covid-19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en mains de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante et les taux directeurs inchangés. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures constitue également un fort soutien aux marchés financiers. Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, puis en Europe, l'attention se porte de plus en plus sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Même si le début de la normalisation des politiques monétaires semble se rapprocher, les banquiers centraux maintiennent un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes. Ils sont soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Première banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020, **la Réserve fédérale américaine** (Fed) pourrait être la première au sein des grands pays développés à normaliser peu à peu sa politique. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. En conséquence, son président Jerome Powell a régulièrement rappelé que la Fed était engagée à maintenir ses achats d'actifs aussi longtemps que nécessaire. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été avancé lors la réunion du FOMC de septembre 2021. Mais il se fera toutefois par étapes : réduction des achats de titres sur le marché obligataire dès la fin 2021 puis une possible remontée des taux courts en 2022, et non plus en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic

Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

LES MARCHÉS ACTIONS

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont encore enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euros a progressé de 30%. Les marchés d'actions américains et européens connaissent des évolutions comparables : +28% sur douze mois pour le S&P 500 et + 26% pour le Stoxx 600, avec sept mois de hausse d'affilée de février à août. Sur l'exercice écoulé, le MSCI Emerging Market affiche une hausse de quelque 15%. Depuis les plus bas de mars 2020, début de la crise de Covid 19, le rebond des grandes places boursières n'a donc fait que s'amplifier. Au 30 septembre 2021, il était de 80% pour l'indice MSCI World net en euros.

Après une conjonction de bonnes nouvelles en novembre et décembre - élection de Joe Biden aux Etats-Unis, annonce de l'efficacité de plusieurs vaccins contre la Covid-19 suivie du début des campagnes de vaccination, accord sur un nouveau plan de relance aux Etats-Unis, accord in extremis entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur l'après Brexit évitant un « no deal » tant redouté, les marchés d'actions ont tout juste repris leur souffle en janvier pour mieux repartir de l'avant. Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de dépenses budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination et l'amélioration de la situation sanitaire en Occident, ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta du coronavirus, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices. L'exercice s'est terminé sur une note négative en septembre 2021. Les tensions inflationnistes, la perspective d'un resserrement monétaire aux Etats-Unis, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont en effet ravivé l'aversion au risque.

LA POLITIQUE DE GESTION

Les grandes marques jouissent d'un pouvoir d'attraction durable auprès de leurs clients et de la maîtrise des prix de vente dans des contextes économiques variés. Ces sociétés peuvent proposer des produits qui sont particulièrement prisés par les clients grâce à une innovation poussée et une numérisation de plus en plus forte. L'identification à la marque par le consommateur est forte, ce qui assure une fidélisation accrue et donc une croissance stable dans la durée. Les grandes marques savent transmettre et faire adopter des évolutions majeures de leurs produits à leurs clients et préserver leurs marges élevées.

Durant l'exercice allant du 01 octobre 2020 au 30 septembre 2021, nous avons évidemment fait évoluer la composition de notre portefeuille, même si la rotation reste limitée car les attributs d'une Grande Marque sont tels qu'ils leur permettent une adaptation plus facile aux différents cycles de la vie économique.

Les principaux mouvements ou focalisations du portefeuille effectués lors de cet exercice sont résumés dans un ordre chronologique ci – dessous :

- Au cours du mois d'octobre 2020, nous avons acheté du **Fast Retailing** le leader de la distribution de vêtements, propriétaire de la marque UNIQLO qui poursuit sa conquête de l'Asie et du reste du monde après être devenu le leader incontesté au Japon. Nous avons à nouveau surveillé de près

Toyota pour les raisons suivantes : longtemps, les investisseurs se sont extasiés devant les extraordinaires performances boursières du « Tesla du camion » américain, NiKola, avant que la compagnie américaine ne soit accusée d'avoir menti sur sa technologie. De leur côté, Toyota Motors et sa filiale spécialisée dans la fabrication de camion, Hino Motors, ont travaillé ensemble pour créer un poids lourd fonctionnant à l'aide d'une pile à combustible hydrogène. Ce nouveau modèle prend pour base le Hino XL et utilise la technologie de pile à combustible hydrogène de Toyota. Notons que le constructeur automobile japonais développe et vend déjà des véhicules automobiles qui fonctionnent avec la technologie hydrogène. Le prototype de ce poids lourd à hydrogène devrait voir le jour dans la première année de 2021 et la fabrication de masse débiterait dès 2024. Ce type de transport vise le marché Nord-Américain. L'intérêt pour des poids lourds à « zéro émission » est grandissant sur ce marché, où l'usage massif de poids lourds de grande taille est responsable de fortes émissions de gaz à effet de serre.

- Au cours du mois de novembre 2020, notre intérêt s'est à nouveau porté sur **Toyota**. L'industrie automobile a payé un lourd tribut à la pandémie de coronavirus. Non seulement les sites de production ont dû fermer, mais les réseaux de distribution et les confinements n'ont pas permis de vendre les véhicules stockés. Pourtant, le ciel s'éclaircit sur le futur de l'industrie. Toyota a presque doublé ses estimations de profit net pour l'année fiscale qui se termine en mars 2021. Le constructeur japonais a remonté son estimation de 730 milliards de yens à 1.42 trillions (13.7 milliards de dollars) grâce au redémarrage des marchés chinois et américains ainsi que sous l'impulsion d'un effort particulier sur les maîtrises de coûts. En Chine, les ventes d'octobre sont en hausse de 30% d'une année sur l'autre, grâce au succès des modèles de la marque Lexus. Les opérations américaines bénéficient de la réouverture des sites de production qui s'est opérée dès le mois de mai. Parmi les économies de coûts, notons la réintégration dans le groupe de nombreuses opérations de maintenance jusque-là externalisées.

En Europe, nous avons acheté du **Cellnex** qui est devenu en quelques années le plus gros opérateur de tours de télécommunications en Europe. Cellnex bénéficie de contrats de très longue durée, de la nécessité d'une couverture accrue des territoires, d'une densification nécessaire du nombre de sites pour permettre la digitalisation et l'automatisation des industries, l'internet des objets, la médecine à distance et robotisée, etc. Grâce à son indépendance, Cellnex est donc en mesure d'optimiser les loyers, le nombre d'acteur présent sur chaque tour, le nombre d'équipement par tour et donc de maximiser ses marges et la génération de cash année après année.

- Au cours du mois de décembre 2020, en Europe, nous avons renforcé le titre **BNP Paribas** qui devrait pleinement bénéficier de la pentification de la courbe des taux, qui peut se targuer d'un bilan solide, d'une base de coût qui a été ajustée depuis plusieurs années, et d'une faible exposition aux créances douteuses et aux secteurs les plus à risques face à la pandémie. Aux Etats-Unis, nous avons renforcé **Caterpillar**, une entreprise industrielle de haute qualité qui devrait continuer à bénéficier d'un rebond de la croissance mondiale. L'entreprise a rationalisé ses activités au cours des dernières années et, par conséquent, les rendements et les flux de trésorerie disponibles devraient dépasser les sommets du cycle précédent, nous pensons d'ailleurs que la valorisation actuelle ne reflète pas cet état. Enfin, au Japon, nous avons vendu le titre **Asahi / Kirin** dans le domaine des boissons à cause de la troisième vague de Covid et des restrictions horaires d'ouverture de bars et restaurants, segment auquel ces brasseurs sont très exposés. Nous avons par ailleurs acquis Toyota qui se focalise fortement sur l'hydrogène avec la maîtrise des technologies EV Hybrid Hydrogen.

Notre avons également surveillé Komatsu qui rejoint le groupe de compagnies japonaises qui ont décidé de concentrer leurs futures stratégies de développement sur l'Asie du Sud-Est, région voisine du Japon qui offre toujours de belles perspectives de croissance. L'entreprise déploie notamment des pelleteuses moins onéreuses, destinées à contrer l'offensive chinoise. En effet, Sany Heavy Industry et XCMG Group arrivent le plus souvent avec des prix traditionnellement inférieurs de vingt pour cent à ceux pratiqués par les géants du secteur que sont Komatsu et Caterpillar. Le but principal de Komatsu est de maintenir sa part de marché de vingt pour cent dans la région. En cette période troublée, les ventes du groupe en Asie, Hors Chine et Japon, sont estimées pour l'année fiscale 2020 à 129,8 milliards de yens, ou 1.24 milliards de dollars américains, soit une baisse de 37% par rapport à l'année précédente. Une année difficile avec l'affaissement des prix du charbon qui pèse lourd dans la demande de

l'Indonésie, exportateur majeur de charbon, mais aussi avec une faiblesse économique globale provoquée par la pandémie de Covid-19.

- Au cours du mois de janvier 2021, aux Etats-Unis, nous avons renforcé notre position sur **Edwards Lifesciences**, entreprise spécialisée dans le matériel médical cardiovasculaire notamment le cœur artificiel. Son engagement envers l'innovation est un gage de qualité. Par ailleurs, l'entreprise est très engagée dans le défi environnemental, ayant atteint entre 2016 et 2020 des objectifs de réduction de 9 % de la consommation d'énergie et une réduction de 23 % des gaz à effet de serre.
- Au cours du mois de février, aux Etats-Unis, nous avons renforcé notre position sur **PayPal**, la société de paiement numérique a montré qu'elle peut faire les bons investissements stratégiques pour gagner des parts de marché dans les paiements numériques, ce qui devrait soutenir une croissance annuelle de son chiffre d'affaires d'au moins 15 %. Dans la poche européenne, deux nouvelles positions ont été créées sur **L'Oréal** et **Cap Gemini**, mais l'évènement marquant demeure l'annonce de **Vivendi** au sujet d'une future IPO d'Universal Music Group ce qui lui offrira des marges de manœuvres supplémentaires pour préparer l'avenir du groupe Vivendi qui devrait être un acteur actif de la consolidation des médias en Europe. Au Japon, nous nous sommes positionnés sur **Sony** qui a récemment développé un capteur pour automobile à distance, une technologie cruciale pour les futurs véhicules automatisés. Ce capteur révolutionnaire serait commercialisé d'ici à 2022, avec pour ambition de faire progresser la part des ventes de cette innovation de 4% à 30% en 4 ans.
- Au cours du mois de mars, aux Etats-Unis, nous avons investi dans le titre **Mastercard**. La pénétration des cartes et du commerce électronique se sont considérablement accélérés en raison de la pandémie et le potentiel augmente. Mastercard a sous-performé depuis le début de la pandémie mais le titre présente des perspectives réjouissantes au regard de la sous-estimation de la croissance des bénéfices sur trois à quatre ans dans le contexte d'accélération des dépenses transfrontalières. En Europe, nous avons participé à l'IPO de **Vantage Towers**, une filiale de Vodafone qui est principalement active dans le déploiement et la gestion de tours de télécommunications. Au Japon, nous n'avons pas initié de mouvement particulier, mais nous demeurons exposés aux compagnies qui possèdent une marque forte et dont la stratégie est orientée vers les marchés asiatiques voisins en forte croissance. Pour profiter de l'impulsion donnée par le programme économique japonais, nous intégrons des valeurs qui vont bénéficier du sursaut de l'économie domestique.
- Au mois d'avril, en Europe nous avons vendu notre position et pris les bénéfices sur **Thalès** et avons investi sur **Hermès** qui a de nouveau justifié son statut de Grande Marque au plus fort de la pandémie, la fidélisation et l'effet club fonctionnant à plein pour maintenir des ventes à un niveau très élevé malgré la fermeture des économies. Hermès démontre avec une forte visibilité l'attractivité durable de ses produits de maroquinerie mais aussi le succès de ses diversifications dans les vêtements et textiles, les montres, la joaillerie et les arts de la table. Le succès de la marque Hermès en Asie et dans d'autres régions du monde lui procurent des réservoirs de croissance qui sont loin d'être épuisés. Aux Etats-Unis, nous avons investi sur Honeywell, leader dans les technologies de construction intelligentes, les systèmes de gestion de vol pour les avions commerciaux, les réfrigérants durables et les systèmes d'automatisation des entrepôts. Une grande part des revenus d'**Honeywell** est récurrente, et la marque est reconnue à l'échelle mondiale. Enfin, au Japon, Uniqlo, a publié un résultat opérationnel de 1.5 mds\$ au T1, en hausse de 23% sur un an. Uniqlo tire son épingle du jeu en ayant choisi de résolument se tourner vers l'Asie. Sur les 2298 magasins du groupe dans le monde, 60% sont en Asie, hors du Japon, le marché domestique du groupe. **Uniqlo** est de plus très bien positionné sur le segment des vêtements casual, un segment qui a le vent en poupe dans un monde où le télétravail se développe de plus en plus.
- En mai, sur la poche européenne, nous continuons de miser sur le titre **Daimler** qui démontre l'efficacité de sa stratégie de ne pas forcément courir après les volumes mais de continuer à se repositionner en tant que marque de luxe en investissant fortement dans le digital, les logiciels et les services à la demande avec à la clé plus de revenus récurrents mais surtout des marges excellentes. Au Japon, nous continuons de miser sur **Nintendo** qui va augmenter sa production de la console Switch pour atteindre un total de 30 millions d'unités cette année. Depuis le lancement en 2017, 80 millions d'unités ont été vendues, le total cumulé devrait donc atteindre 110 millions

cette année. Par ailleurs le profit du groupe bénéficie de lancements de jeux à grand succès mais aussi de la forte hausse des abonnés aux services en ligne qui atteint 26 millions dès la fin 2020. Sur la zone américaine, nous avons investi sur **CVS Health**, une des plus grandes chaînes de vente au détail de médicaments aux États-Unis avec plus de 7 000 magasins et plus de 1 100 emplacements Minute Clinic. CVS devrait vite tirer profit de son acquisition fin 2018 de l'assureur Aetna et reste sur la bonne voie pour un retour à une forte croissance des bénéfices en 2022 et au-delà. Le cours actuel de l'action ne reflète pas de manière appropriée la valeur de l'amélioration des perspectives de croissance de la société.

- En juin, sur la poche européenne, nous avons investi dans **Nexi** qui à l'origine un prestataire de services de paiement italien et qui est en train de devenir un leader Européen grâce à ses acquisitions. Nexi quadruplera son marché adressable avec un fort leadership dans les services d'acquisition de marchands et les solutions bancaires en Europe, et bénéficiera également d'une accélération de l'utilisation des paiements numériques et d'une consolidation accrue du paysage Européen des paiements. Aux États-Unis, nous avons misé sur **American Tower**, une REITs américaine qui possède et assure la gestion des infrastructures téléphoniques pour le compte des opérateurs mobiles. La société continue d'étendre sa présence et opère maintenant dans 19 pays différents avec 187 000 tours de relais téléphonique. Le trafic de données mobiles devrait croître de 30 % par an grâce aux marchés émergents où la croissance du nombre d'utilisateurs de smartphones et l'accès accru au réseau ont provoqué une forte augmentation de la demande de données. La stratégie est efficace, elle fournit un flux de revenus hautement prévisible provenant des baux à long terme avec les principaux fournisseurs de télécommunication sans fil.
- Au mois de juillet, sur la poche US nous sommes intéressés à Otis qui est le plus grand fabricant au monde d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques. Otis a été séparé de sa maison mère United Technologies permettant à la direction de se focaliser sur la croissance et l'innovation de la marque, surtout en Chine. Otis a la plus grande base installée d'ascenseurs, ce qui entraîne des revenus récurrents de services de maintenance et d'amélioration qui représentent 60% des revenus totaux **d'OTIS**. La société a réduit considérablement son empreinte carbone et l'utilisation de l'eau affichant des cibles claires depuis 2015, et la consommation d'énergie de ses nouveaux ascenseurs a été réduite de 75% par rapport à ses produits précédents. En Europe, nous avons acheté **Novem** qui est un fournisseur allemand d'équipements automobiles spécialisé dans les garnitures intérieures et les éléments décoratifs, les poignées de portes et compartiments, l'éclairage d'ambiance intérieure, les tableaux de bord et consoles centrales. Novem détient un savoir-faire unique dans l'artisanat des pièces en bois, synthétiques premium, en carbone ou aluminium qui sont assemblées à l'intérieur des véhicules. Avec 46% de parts de marché mondiale, Novem bénéficie actuellement de la focalisation des fabricants automobiles autour du contenu technologique, du confort et la montée en gamme. Novem a une forte présence auprès des constructeurs de voitures de luxe allemands, italiens, anglais et américains et commence à s'imposer aussi en Asie. La visibilité est forte car Novem est souvent le seul fournisseur sur beaucoup de plateformes d'automobile de luxe dont la durée de vie est de 7 à 8 ans en moyenne.
- Au mois d'août sur la poche japonaise, nous sommes restés exposés à des sociétés dont la stratégie est orientée vers les marchés asiatiques voisins en forte croissance. Nous nous sommes concentrés également sur des thèmes spécifiques tels que la santé ou la Womenomics, qui bénéficie du programme actuel du Premier ministre japonais, et sur des thèmes à long terme tels que l'émergence de la classe moyenne asiatique et la robotisation. Sur la poche américaine, nous avons maintenu une conviction forte dans **NextEra Energy**, le plus grand service public d'électricité aux États-Unis et le leader mondial de l'électricité produite à partir des énergies éolienne et solaire. L'entreprise souhaite devenir le principal fournisseur d'énergie propre mondial et le plus rentable. Alors que d'autres grands services publics ont investi dans des énergies renouvelables non réglementées, NextEra demeure de très loin le principal développeur d'énergies renouvelables aux États-Unis, lui permettant ainsi de devenir l'un des principaux bénéficiaires de la poussée de plusieurs milliards de dollars de l'administration Biden en faveur des infrastructures vertes. L'entreprise agit également de manière agressive avec un soutien réglementaire pour remplacer la production d'énergie fossile par des fermes solaires.

- En septembre 2021, sur les Etats-Unis nous sommes devenus actionnaires de **Zoetis**, une grande société de santé animale qui affiche un chiffre d'affaires de 40 milliards de dollars. La société a été séparée de Pfizer en 2013 et dispose d'un portefeuille diversifié de grandes marques, se positionnant à la première place mondiale de la santé animale, un marché de croissance attrayant. En Europe, nous sommes positionnés sur **Universal Music Group** qui a fait son introduction en bourse le 21 septembre dernier. Il s'agit du label musical le plus influent du monde, capable d'attirer les artistes les plus en vogue, et notamment en Asie grâce à son partenariat avec Tencent Music. Grâce aux plateformes de streaming, l'industrie de la musique a retrouvé le chemin de la croissance et la monétisation s'accélère partout dans le monde. Universal est parfaitement placé grâce à ses nombreux catalogues, son expertise pour dénicher, promouvoir et gérer les talents. Sur le Japon, nous sommes restés actionnaires de **Toyota Motors**. Le géant nippon souhaite investir 13,6 milliards de dollars d'ici 10 ans dans les batteries destinées aux véhicules électriques (EV) et hybrides, a priori sur les principaux marchés actuels du constructeur automobile, notamment la Chine et les États-Unis. Au Japon, la société prévoit d'étendre sa production par le biais d'une coentreprise avec Panasonic. En mai dernier, Toyota a annoncé son objectif de vendre 8 millions de véhicules électriques et hybrides, dont 2 millions de véhicules électriques et de véhicules à pile à combustible.

Performances

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2021, le fonds a réalisé une performance de 28,56% sur 12 mois contre 30,34% l'indice de référence du fonds maître.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, n'a eu aucun impact opérationnel sur la gestion et sur la valorisation des fonds. Myria AM dispose de procédures « Risque de liquidité », « Risque de contrepartie », « Risque de marché » ; les risques liés à l'activité sont maîtrisés et aucun incident n'a été relevé.

Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19 qui sévit depuis décembre 2019, le portefeuille a été géré selon l'objectif de gestion défini dans le prospectus. Ainsi, si des adaptations ont pu être réalisées au cours de l'année, elles ont consisté à réduire les marges de manœuvre autorisées pour se rapprocher de l'indice de comparaison du fonds. La gestion a donc pris en compte en temps réel les diverses annonces des gouvernements, des banquiers centraux et des sociétés pharmaceutiques pour tirer parti au mieux des informations disponibles et adapter en conséquence le niveau de risque.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF GRANDES MARQUES ISRA

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régipar le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF GRANDES MARQUES ISR A** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les OPC, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 décembre 2021

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabien CRÉGUT'.

Fabien CRÉGUT

Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

Mohamed BENNANI

Associé

BILAN ACTIF AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
INSTRUMENTS FINANCIERS	107 528 581,15	74 489 845,81
OPC MAÎTRE	107 528 581,15	74 489 845,81
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	134 573,94	180 479,45
Liquidités	134 573,94	180 479,45
TOTAL DE L'ACTIF	107 663 155,09	74 670 325,26

BILAN PASSIF AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	107 454 703,89	75 198 597,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 585 195,29	408 390,46
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 516 784,18	-1 109 681,74
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	107 523 115,00	74 497 306,40
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	140 040,09	173 018,86
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	140 040,09	173 018,86
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	107 663 155,09	74 670 325,26

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	574,17	385,96
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	574,17	385,96
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-574,17	-385,96
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 443 938,10	1 033 137,69
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 444 512,27	-1 033 523,65
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-72 271,91	-76 158,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 516 784,18	-1 109 681,74

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013192481 - UFF GRANDES MARQUES ISR A : Taux de frais maximum de 1,55% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF GRANDES MARQUES ISR A	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2021 EN EUR

	30/09/2021	30/09/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	74 497 306,40	61 823 460,66
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	18 404 024,62	13 101 309,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 778 967,00	-3 778 374,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 522 177,47	378 613,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-3 109,67
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-2 148,00	-1 920,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	22 325 233,78	4 010 850,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	32 042 242,30	9 717 008,52
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-9 717 008,52	-5 706 157,57
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 444 512,27	-1 033 523,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	107 523 115,00	74 497 306,40

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2021
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	140 040,09
TOTAL DES DETTES		140 040,09
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-140 040,09

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	135 999,4329	18 404 024,62
Parts rachetées durant l'exercice	-57 972,2159	-7 778 967,00
Solde net des souscriptions/rachats	78 027,2170	10 625 057,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	714 364,1307	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2021
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 443 938,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			107 528 581,15
Instruments financiers à terme	FR0011439157	GRANDES MARQUES ISR M	107 528 581,15
Total des titres du groupe			107 528 581,15

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 516 784,18	-1 109 681,74
Total	-1 516 784,18	-1 109 681,74

	30/09/2021	30/09/2020
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 516 784,18	-1 109 681,74
Total	-1 516 784,18	-1 109 681,74

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2021	30/09/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 585 195,29	408 390,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 585 195,29	408 390,46

	30/09/2021	30/09/2020
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 585 195,29	408 390,46
Total	1 585 195,29	408 390,46

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021
Actif net en EUR	74 373 091,39	72 219 111,33	61 823 460,66	74 497 306,40	107 523 115,00
Nombre de titres	625 107,8668	588 312,9938	547 875,8175	636 336,9137	714 364,1307
Valeur liquidative unitaire	118,97	122,75	112,84	117,07	150,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,79	1,80	1,19	0,64	2,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,86	-1,88	-1,75	-1,74	-2,12

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GRANDES MARQUES ISR M	EUR	57 471,1818	107 528 581,15	100,01
TOTAL FRANCE			107 528 581,15	100,01
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			107 528 581,15	100,01
TOTAL Organismes de placement collectif			107 528 581,15	100,01
Dettes			-140 040,09	-0,14
Comptes financiers			134 573,94	0,13
Actif net			107 523 115,00	100,00

Parts UFF GRANDES MARQUES ISR A	EUR	714 364,1307	150,51
--	------------	---------------------	---------------